


Que peut faire la population pour limiter les conséquences du risque mouvement de terrain?

	<h1>AVANT</h1> <p>PRENDRE CONSCIENCE QUE L'ON EST EN ZONE POTENTIELLEMENT INSTABLE.</p>
--	--

<p>S'informer de la situation de son habitation au regard du risque mouvement de terrain.</p> <p>Si un PPR existe, mettre en œuvre les mesures de prévention obligatoires.</p>	<p>Pour tous travaux de creusement, d'extension ou d'aménagement de cavité souterraine, s'adresser à un bureau d'études spécialisé.</p>
--	---

PENDANT le mouvement de terrain

<p>Si le temps vous le permet, emporter le strict nécessaire (vêtements, affaires de rechanges, papiers importants...)</p>	<p>Pour les personnes qui vivent ou travaillent dans des cavités souterraines, sortir aux premiers signes avant-coureurs (craquement, chute de poussière et de cailloux...)</p> <p>S'éloigner de l'entrée de la cavité et, si possible...</p>	<p>Ne pas revenir sur ses pas.</p> <p>Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.</p>
 <p style="font-size: small;">Fuyez latéralement</p>		<p>fuir latéralement.</p>

APRES : le retour à une vie normale

<p>Évaluer les dégâts et les dangers.</p>	<p>Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.</p>	<p>Ne rétablir le courant électrique que si l'installation n'a subi aucun dégât.</p>	<p>Se mettre à disposition des secours.</p>
---	--	--	---

Le risque mouvement de terrain en Indre-et-Loire est illustré de trois cartes:

- ✓ la carte d'avancement de la cartographie réglementaire du risque (**carte 04**),
- ✓ la carte de vulnérabilité des communes aux risques de mouvements de terrains liés aux cavités souterraines et aux coteaux abrupts (**carte 05**),
- ✓ la carte des aléas « retrait-gonflement des argiles » (**carte 06**).